

Territoires de projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Projet de territoire - La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat du Pays de Balagne

Portrait - Laure Grindel, Directrice du Pays de Bray

Focus - La santé dans les Territoires de Projet

Hiver 2021

Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

ANPP

Pôles / Pays / Territoires de projet

Mission d'accompagnement

Porte Parole

Elle facilite les échanges d'informations avec l'ANCT, les Ministères, Agences et opérateurs publics et privés concernés, les Conseils régionaux et départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et ainsi qu'auprès des Parlementaires.

Mission d'accompagnement

Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des analyses, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires et des fiches méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontre, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix
des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre
territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

150 territoires rencontrés par an

250 adhérents

+ de **50**% des Régions métropolitaines adhérentes

Pour adhérer à l'ANPP >>>

sommaire

Page 3 édito

Page 4 actus

Page 6 juridique

Page 8 partenaire
Agence France Locale

Page 9 mobilités

Page 10 projet de
territoire

La plateforme de rénovation
énergétique de l'habitat du Pays de
Balagne

Page 12 portrait
développeur

Laure Grindel, Directrice du Pays de
Bray

Page 14 focus
La santé dans les Territoires de Projet



Chers adhérents et partenaires, territoire”.

Alors que les conséquences sanitaires, écologiques, économiques et sociales de la crise sont toujours vives, je tenais, en associant l'ensemble de notre Conseil d'administration, à saluer le travail remarquable des équipes élues et techniques sur le terrain. A l'œuvre depuis maintenant un an, elles sont pleinement dévouées à notre impérieux objectif commun : la sécurité et la qualité de vie de nos habitants.

La vie des collectivités locales sera impactée par les nombreux sujets qui vont déterminer nos actions communes en 2021 : contractualisations, fonds européens, renouvellement des exécutifs régionaux et départementaux, lois "Climat et résilience" et loi 3D ... Autant de chantiers sur lesquels nous serons mobilisés.

La mise en œuvre des politiques publiques doit être engagée sur la base d'un ambitieux projet de territoire stratégique, intégré et partagé. Nous devons, collectivement, porter ce message, c'est pourquoi nous avons choisi comme sujet de notre prochaine publication : "Vademecum – Projet de

A titre d'exemple, il est de notre responsabilité de faire des CRTE, dont nous saluons la simplification, une réussite dans les territoires. Nous appelons de nos vœux une ambitieuse mise en œuvre de ce dispositif par les services de l'Etat. De plus, il est un point sur lequel nous serons intransigeants : une relance économique responsable doit aller de pair avec une audacieuse application de la transition écologique.

Enfin, nous tenons ici à rendre hommage à un fervent défenseur des ruralités, Vanik BERBERIAN, Président de l'AMRF de 2008 à 2020, qui aurait partagé ces positions. Nos pensées vont à sa famille, ses proches, son équipe, à l'association des maires ruraux de France. Nous perdons un inlassable militant de notre cause commune : les territoires.

Territoires de projets, l'ANPP est votre association, au service de ses adhérents, toujours plus nombreux. Merci pour votre confiance.

Nicolas SORET
Président délégué de l'ANPP
Président du PETR Nord de l'Yonne

Décryptage loi 3D



Depuis longtemps annoncé par la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, le projet de Loi 3D (Différenciation, Décentralisation et Déconcentration), devenue 4D (+ Décomplexification), redevient 3D et diverses mesures de simplification de l'action publique locale >>

[Retrouvez le décryptage >>](#)

Nouvelle gouvernance de l'ANPP

Le premier Conseil d'administration de l'ANPP s'est tenu ce mercredi 9 Décembre 2020, suite à l'Assemblée générale du 3 Décembre. A l'occasion de ce Conseil, les 32 élus du Conseil d'administration ont procédé à l'installation du bureau, conformément à ses statuts.

A l'issue du scrutin, Josiane CORNELOUP, Députée de Saône-et-Loire, a été élue à l'unanimité Présidente de l'ANPP. Ont été élus respectivement Président délégué et 1er Vice-président, Nicolas SORET, Président du PETR Nord de l'Yonne, et Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin.

Les autres membres du bureau sont Christelle DUBOS, Députée de Gironde, Vice-présidente, Louis-Jean DE NICOLAY, Sénateur de la Sarthe, Vice-président, Serge MECHIN, Président du Pays Loire Val d'Aubois, Vice-président en charge des finances et Béatrice LATOUCHE, Présidente du Pays Vallée du Loir, Secrétaire.

La liste élue à l'unanimité, portée par Josiane CORNELOUP, présente 25 personnalités complétant le Conseil d'administration, répartis en 5 collèges : élus de Territoires, élus régionaux, élus de Conseils de développement, expert et parlementaires.

[Retrouvez la liste de la gouvernance >>](#)

Agenda

8 avril : 1er Webinaire "Territoires de projet, comment élaborer avec ambition votre CRTE ?"

14 avril : Webinaire Europe REACT

22 avril : 2nd Webinaire "Territoires de projet, l'élaboration de votre CRTE en pratique !"

Save the date EGPP 2021 : les 2 et 3 décembre 2021 à Dijon

Sortie du guide AOM !

Suite aux dispositions de la LOM, votre Fédération a réalisé, en partenariat étroit avec le CEREMA et le Ministère de la Transition Écologique, ce mode d'emploi, afin d'accompagner les Territoires de projet sur ce sujet.

Conçu de manière pédagogique, ce guide vise à répondre aux questions les plus fréquemment posées :

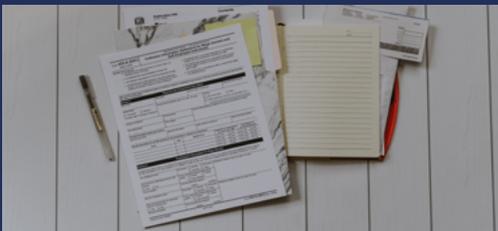
- Pourquoi prendre la compétence mobilité, notamment à une échelle supra ?
- Devenir AOM : quels moyens d'actions supplémentaires ?
- Comment organiser l'exercice de la compétence mobilité ?

Vous y trouverez également un retour d'expérience détaillé avec un Focus sur le PETR du Lunévillois, PETR exerçant la compétence AOM depuis 3 ans. Vous retrouverez également des éléments juridiques, telle qu'une délibération-type comme outil pratique.



[Accéder au Mode d'emploi >>](#)

A vos AMI !



- AMI Fabrique des Territoires

Ouvert jusqu'à fin 2021, les dates limites de dépôt des dossiers sont le 30 mars 2021, le 30 juin 2021, le 30 septembre 2021 et le 30 décembre 2021.

[Dépôt de candidature >>](#)

- AMI "4000 conseillers numériques"

Les candidatures reçues seront étudiées au fil de l'eau, tous les 15 du mois et le dépôt des candidatures sera clôturé, lorsque les 4.000 conseillers auront été recrutés.

[Dépôt de candidature >>](#)

- AMI TENMOB

Envoi du dossier de pré-dépôt par mail au secrétariat par mail à l'adresse : ami.tenmod@ademe.fr

[Toutes les informations de l'AMI >>](#)

Retour sur le Webinaire : Devenir AOM

La mobilité est un enjeu prioritaire identifié par les Territoires de projet depuis de nombreuses années. La LOM entend répondre en grande partie à ses enjeux. Les échéances liées à la prise de compétence AOM approchent.

[Retrouvez le compte-rendu >>](#)

Retour sur le Webinaire : Le VTA

Ce webinaire a été organisé par l'ANPP, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat à la ruralité. Nouveau dispositif inscrit dans le cadre de l'Agenda rural, il vise à créer une plateforme de mise en relation de jeunes volontaires avec des collectivités territoriales pour porter différentes missions. Les VTA sont destinés à conforter la capacité d'ingénierie des collectivités territoriales rurales.

[Retrouvez le compte-rendu >>](#)



Un PETR ou syndicat mixte peut-il réaliser des prestations de service pour le compte des communes ?

Un syndicat mixte ou un PETR peut intervenir, soit pour des communes membres des EPCI membres du PETR, soit même pour des collectivités non membres, mais sous réserve de respecter certaines conditions.

Une telle intervention n'est possible que si la structure est statutairement et expressément habilitée pour le faire (à vérifier au cas par cas dans les statuts du syndicat mixte ou du PETR), faute de quoi il pourrait être reproché au syndicat ou au PETR d'intervenir en violation du principe jurisprudentiel de spécialité.

Cette intervention doit ensuite présenter un caractère annexe, et accessoire, par rapport aux compétences exercées par le groupement pour le compte de ses membres, et, par ailleurs, elle doit présenter un lien avec les compétences transférées au PETR, ce qui est à apprécier au cas par cas, en fonction de l'objet de la prestation souhaitée.

Une telle intervention doit donner lieu à l'établissement d'une convention, approuvée par les organes délibérants du syndicat et de la commune, et, d'un point de vue budgétaire, il est nécessaire de prévoir un budget annexe (article L. 5211-56 CGCT).

Enfin, si cette intervention est effectuée à titre onéreux par le PETR ou le syndicat pour le compte de la commune, il faut vérifier, préalablement à la passation de la convention, si les règles de la commande publique et les dérogations possibles sont envisageables (notamment au vu des possibilités des contrats de coopération "public-public", prévues par le code de la commande publique - article L. 2511-6 code de la commande publique).

Projet de territoire des PETR : à actualiser suite aux renouvellements électoraux

Pour mémoire, dans les 12 mois suivant la création d'un PETR, celui-ci doit élaborer un projet de territoire, pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres, les conseils départementaux et régionaux intéressés pouvant y être, par ailleurs, associés.

Procéduralement, ce projet de territoire doit être soumis pour avis simple, d'une part, à la Conférence des maires et, d'autre part, au Conseil de développement territorial. Il est ensuite approuvé par les conseils communautaires des EPCI membres, ainsi que par les conseils départementaux et régionaux, si ceux-ci ont été associés à son élaboration (articles L. 5741-2 I § 1 à § 5 CGCT).

En outre, il est prévu (articles L. 5741-2 I § 7 CGCT), que, dans les 12 mois suivant le renouvellement général des exécutifs des EPCI composant le PETR, le projet de territoire soit "révisé", ce qui permet donc une actualisation périodique de celui-ci.

Le projet de territoire est révisé dans les mêmes conditions que lors de son élaboration, ce qui, procéduralement, par parallélisme des formes oblige, conduit à suivre la même procédure que pour l'élaboration initiale du projet de territoire. Même si la loi n'assortit aucune sanction particulière, cette révision du projet de territoire, celle-ci peut néanmoins apparaître opportune pour mettre à jour et actualiser le contenu dudit projet, sous l'égide des élus issus de la nouvelle mandature.



"En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'AFL, n'est pas un établissement financier comme les autres."

L'AFL est une banque qui permet l'accès aux financements sains, simples, diversifiés et sûrs pour toutes les collectivités, y compris les PETR, porteuses d'investissements sur les territoires. A travers son partenariat avec l'ANCT, l'AFL contribue à accélérer la relance dans le cadre des CRTE. Elle propose enfin des prêts durables pour financer les projets sociaux et environnementaux des collectivités.

Parce que l'AFL est une banque qui opte pour la proximité et l'expertise en proposant un service réservé exclusivement à toutes les collectivités, qui de mieux que ses membres pour en parler ? En ce début 2021, l'AFL compte déjà plus de 400 membres répartis sur l'ensemble du territoire :

Dominique Wederhake - Maire De Vennezey (54)
" [...] Nous menons actuellement un projet écologique important avec la mise aux normes de notre système d'assainissement collectif. [...] Nous avons arrêté notre choix sur une station d'épuration plantée de roseaux, avec le soutien essentiel de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui nous assure des subventions à hauteur de 50%. Pour compléter ce financement, nous avons contracté deux emprunts auprès de l'AFL : l'un de 90.000 € sur 30 ans et l'autre sous forme d'un prêt relais de 2 ans. [...]"



Serge Bladinières - Président de la Communauté de Communes de La Vallée du Lot et du Vignoble
" [...] C'est presque naturellement que notre choix en 2018 s'est porté sur l'Agence France Locale. Nous avons été le premier établissement public de coopération intercommunale dans ce beau département rural qu'est le Lot, à rejoindre l'AFL. Cette volonté de se tourner vers l'AFL est le fruit de notre réflexion, nous étions en parfaite symbiose avec l'idée d'avoir une banque créée par et pour les collectivités, dont le fonctionnement était limpide et mutualiste. Tout ceci parlait à notre " bon sens rural ".

Marc SEBEYRAN - Vice-président délégué aux Finances, contrôle de gestion et Commande publique de la Région Grand Est.

" Par cette adhésion, la Région Grand Est se donne les moyens financiers de porter une ambition très forte en matière de formation, d'emploi, de mobilités, de cohésion sociale, de tourisme ou encore de dynamique transfrontalière. [...] La Région porte ainsi un engagement très fort en faveur de la décentralisation et au service des collectivités du territoire."



Quartier Confluence - Métropole de Lyon

Avec l'AFL, les membres participent à un outil de mutualisation entre collectivités, dans une logique de coopérative et de solidarité.

Un **parcours d'adhésion simple et adapté** à tous, avec des experts à votre écoute pour vous accompagner :

- 1.** La collectivité fait une demande d'adhésion auprès de l'AFL par téléphone, mail ou via le portail dédié : portail.agence-france-locale.fr
- 2.** L'AFL analyse l'éligibilité de la collectivité selon différents critères de solvabilité et une notation financière comprise entre 1 et 7.
- 3.** L'AFL communique à la collectivité le montant de son apport en capital initial (ACI), une dépense d'investissement qui permet d'acquérir des parts et de devenir actionnaire.
- 4.** La collectivité délibère ensuite pour valider son adhésion.
- 5.** La collectivité devient membre au moment du versement de l'ACI ou de la première tranche d'ACI dans le cas d'un paiement en plusieurs fois. Elle peut alors soumettre une demande de financement auprès de l'AFL.
- 6.** La collectivité signe ensuite l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires et devient actionnaire de la Société territoriale au moment de l'augmentation de capital. Elle participe alors à la gouvernance de l'AFL.

Contacts :

adhesion@agence-france-locale.fr

09 70 81 85 17

www.portail.agence-france-locale.fr

Les actualités d'AcoTÉ en 2021



Acteurs et collectivités engagés
pour l'Eco-mobilité

Entrée en co-construction des premiers territoires

Plusieurs territoires ont désormais **terminé la phase de sensibilisation** et sont lancés dans la phase opérationnelle du programme : **la co-construction de lignes de covoiturage**. 4 PETR et 1 Communauté de communes développent avec La Roue Verte à l'analyse des flux et à estimer le potentiel nombre de ligne(s) de covoiturage qui pourraient émerger sur leurs territoires.

Les lignes conçues dans le cadre d'AcoTE reposent sur la co-construction. Ainsi les habitants et forces vives du territoires seront amenés à voter et faire part de leurs habitudes de déplacement, de manière numérique, grâce à un outil mis au point par La Roue Verte. De la récolte et de l'analyse de ces données, émaneront les premiers tracés de lignes.

Lancement du Club Mobilité ([s'inscrire >>](#))

AcoTE vise à faciliter la **création d'un réseau d'acteurs** autour des questions de mobilité, afin de favoriser le partage d'expériences et l'émergence de nouvelles solutions. Le Club Mobilité fait parti intégrante de ce grand objectif. Ce Club a vocation à être un lieu d'échanges proactifs, permettant de dégager des propositions pour améliorer le déploiement de solutions de mobilité durable dans les territoires peu denses.

La première réunion de ce groupe de travail se réunira le 22 mars 2021. L'objectif est de découvrir chacun des membres, leurs besoins et leurs attentes. Au regard des échéances imposées par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), les interventions de Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin et Ambassadeur France Mobilités, et d'Isabelle MESNARD, experte mobilité au CEREMA, viseront à introduire le débat et les échanges sur la prise de compétence mobilité.

Site internet du programme

N'oubliez pas d'aller visiter le [site internet dédié au programme](#) :

- Le "[réseau social](#)" vous permet d'interagir en continu avec d'autres membres et de partager vos actualités, vos REX...
- La "boîte à outils" contient des ressources pour vous accompagner dans le développement du programme
- Pour tout comprendre : [le guide utilisateur](#) du site internet

Comprendre AcoTÉ en images



[Découvrez le programme AcoTÉ en 2 min >>](#)



[Comprendre le fonctionnement d'une ligne de covoiturage](#)

[S'inscrire à la newsletter d'AcoTÉ >>](#)



Projet de territoire

Plateforme locale de Rénovation Energétique de l'Habitat du Pays de Balagne

Le Pays de Balagne a déployé le 1er septembre 2016, une Plateforme locale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) sur son territoire pour concilier à la fois, la rénovation de l'habitat dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales, l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle assure également l'accompagnement et le soutien des entreprises locales du BTP pour obtenir la labellisation RGE, ainsi que l'accompagnement des communes pour la rénovation des bâtiments publics.

Dans ce cadre, et afin de disposer d'un indicateur global de la qualité de l'isolation des logements en Balagne, une opération de thermographie aérienne a été lancée en décembre 2017. Cette opération, dont le coût total s'élève à 30 960 euros, a été financée par l'ADEME et la Collectivité de Corse.

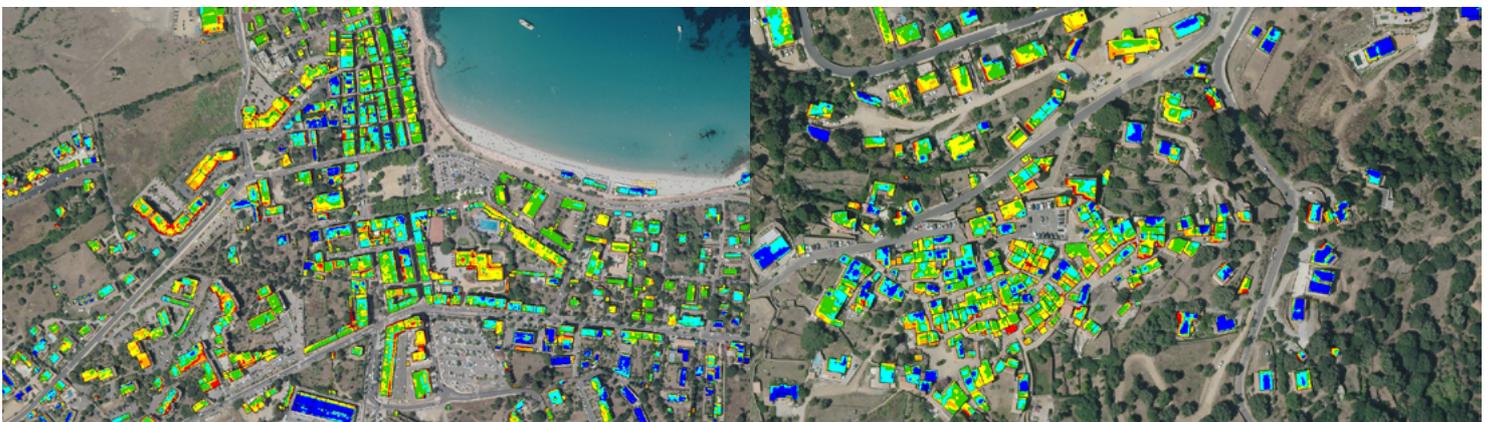
Un avion de la société Action Air Environnement a survolé les trente-six communes de Balagne entre décembre 2017 et mars 2018.

Le survol s'est déroulé de nuit et à basse altitude, afin d'enregistrer en temps réel, les images thermiques de l'ensemble du bâti du territoire.



L'objectif de cette opération est de mesurer la température qui se dégage des toitures des habitations, afin d'en estimer les déperditions de chaleur. Les données enregistrées ont ensuite été traitées, puis retranscrites sous forme de cartes thermiques.

Des salons de restitution à destination du grand public à Calvi et Ile-Rousse ont été organisés afin de permettre aux particuliers de visualiser le cliché infrarouge de leur habitation.



Thermographies du territoire



Puis des permanences ont été réalisées dans les communes de Balagne. En deux ans, ce sont 17 communes qui ont été visitées et environ 300 personnes conseillées. Ces permanences ont d'abord eu lieu dans les communes à forte population et en alternant les Communautés de communes, pour se dérouler maintenant dans les communes plus petites. Les 36 communes du territoire de Balagne seront concernées. La dernière permanence a eu lieu en novembre 2019 à Aregno.

La situation sanitaire depuis lors, n'ayant pas permis de réaliser de nouvelles journées de permanences dans les communes. Le Pays de Balagne et l'Espace Info Energie de Balagne (EIE) continuent de permettre aux particuliers, de visualiser le cliché infrarouge de leur habitation, d'être aidés dans l'interprétation des résultats, et conseillés en matière de rénovation énergétique, sur rendez-vous et dans le respect des recommandations sanitaires actuelles.

Opération de thermographie aérienne en Balagne

Le Pays de Balagne et l'Espace Info Energie de Balagne vous donnent rendez-vous de 10h à 16h :

Lundi 13 mai à Pigna
À la Mairie

Aidez nous à repérer votre habitation:

- Nous en interpréterons le cliché infrarouge,
- Nous vous conseillerons en matière de rénovation énergétique.

Pays de Balagne

Flyer de communication



Souvenir du survol thermographique de mars 2018

Contacts :
paysdebalagne@orange.fr
 EIE de Balagne : 04 95 47 12 51
 Pays de Balagne : 04 95 56 28 89



Portrait développeur

Laure Grindel Directrice du Pays de Bray

Une courte biographie, présentation de votre parcours ?

J'ai suivi une formation en environnement et aménagement du territoire et je suis titulaire d'un Master Gestion de la Biodiversité. A la suite de mon Master, j'ai intégré un Bureau d'étude privé, pour lequel j'ai travaillé pendant 6 ans. Je menais alors des études en lien avec la planification (SCoT, PLU, PLUi...) ainsi que des évaluations environnementales pour le compte de collectivités territoriales.

J'ai intégré le Pays de Bray en 2013, en tant que Chargée de mission SCoT et LEADER, puis je suis devenue Directrice Adjointe en 2016 et tout récemment Directrice depuis le 1er Novembre 2020.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

Après ces 6 années en bureau d'études, j'ai eu envie de voir autre chose. Pour moi, il y avait un côté assez frustrant dans le fait de travailler sur un projet, à un instant T, de remplir une mission et de ne pas pouvoir suivre le projet par la suite. Cela provoquait souvent chez moi un sentiment d'inachevé. C'est pourquoi j'ai voulu faire évoluer ma position vis-à-vis de ces projets et de pleinement y prendre part.

C'est à ce moment que j'ai eu l'opportunité de candidater au poste de Chargée de mission au Pays de Bray. Ce changement faisait complètement sens pour moi, pour deux raisons principales. D'abord, je suis brayonne d'origine, le Pays de Bray est un territoire que j'affectionne, auquel je suis très attachée. Ensuite, j'ai toujours adhéré à la philosophie Pays, ainsi qu'aux valeurs portées par ce type de structure. C'était donc pour moi une très belle opportunité.

Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

Comme pour beaucoup de mes collègues directrices et directeurs de Pays, il n'y a pas de journée typique ! Et encore plus dans le contexte sanitaire actuel et depuis que nous avons développé le télétravail au sein de notre équipe, nous avons mis en place un

roulement de présence de l'ensemble des agents. On fait en sorte d'avoir un jour par semaine de présence dans les locaux. Pour ma part, j'ai une journée fixe par semaine où je viens au bureau mais finalement, au gré des rendez-vous et des besoins de mon équipe, je viens souvent davantage. Ma journée de présence est toujours coordonnée avec la présence du Président du Pays, pour pouvoir avancer les dossiers en cours. Lorsque je suis au bureau, je me consacre à mon équipe et répond aux sollicitations, bien que nous nous efforçons de structurer nos échanges au maximum, notamment lorsque nous ne sommes pas tous présents dans les locaux. Entre les échanges avec mon équipe et avec le Président du Pays, je gère l'ensemble des réunions, des rendez-vous avec les porteurs de projets, les communautés de communes membres ainsi qu'avec les partenaires. Il faut que tous les dossiers avancent en même temps. Il n'y a pas deux jours qui se ressemblent et c'est peu de dire que l'on ne voit pas les semaines passer !

J'ai toujours adhéré à la philosophie Pays, ainsi qu'aux valeurs portées par ce type de structure. C'était donc pour moi une très belle opportunité.

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

Depuis la fin Novembre, il y a vraiment une grosse charge de travail puisque l'année 2020 a été très particulière/ Plusieurs dossiers ont été mis en pause parce que les confinements et le report des élections municipales sont passés par là et ont chamboulé les calendriers. Il a fallu un peu

de temps pour que tout se remette en place au sein de notre structure et dans l'ensemble de nos communautés de communes membres. Mais là, l'activité est clairement repartie !

Actuellement, nous sommes en train de rédiger le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de notre SCoT.

Nous avons aussi le dossier du CRTE, que nous allons porter à l'échelle du Pays, et qu'il va falloir mettre en place dans un temps assez court. Ce contrat est quelque chose de relativement nouveau pour nous puisque même si nous avons porté un contrat de ruralité, ce nouveau CRTE est un peu différent, avec une approche plus stratégique et transversale. Du moins, c'est comme cela que nous

voulons le construire sur notre territoire.

Au sein de notre Département, la Seine Maritime, l'ensemble des CRTE est porté par des EPCI. Nous sommes le seul territoire pour lequel le CRTE est porté par un PETR, pour le compte de nos 3 communautés de communes membres. Il va falloir s'adapter à cette morphologie particulière au sein du Département et construire avec les Services de l'Etat (copilotage DDTM et sous-préfecture) un contrat adapté à notre territoire. Pour notre territoire, le portage à l'échelle Pays du CRTE est tombé sous le sens, puisque nous sommes identifiés comme étant la structure de contractualisation : nous portons les contrats de territoire avec la Région et le Département ainsi que le programme LEADER. Nous avons l'expérience, ce choix s'est donc fait naturellement.

Dans cette phase de construction, nous avons de très bonnes relations avec les services de l'Etat et les travaux concernant le CRTE avancent très bien. De notre côté, nous nous afférons également à le co-construire avec nos EPCI membres, avec lesquels nous organiserons des temps d'échanges spécifiques.

Parallèlement à ces deux gros dossiers et en complément de l'ensemble de nos missions, nous venons de nous engager dans un Plan Alimentaire Territorial (PAT) et nous menons également une étude de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Interrégional.

Un moment fort ou marquant que vous retiendrez ?

Surement le premier comité de pilotage organisé dans le cadre des négociations concernant le contrat de territoire. L'ensemble des élus du territoire devait échanger, discuter avec le Président de la Région et les Vice-Présidents du Département pour décider de quels projets seraient financés, et à quelle hauteur. C'est un moment très important pour l'avenir de certains projets du territoire et j'en garde un bon souvenir car ces échanges ont été très intéressants.

De manière plus générale, le lancement d'une étape ou l'aboutissement d'un dossier est un moment important et marquant pour moi car toutes les missions que nous portons me tiennent à cœur.

Un moment décevant qui vous a marqué ?

A l'inverse, il y a aussi des petites déceptions du quotidien, mais cela reste rare ! Par exemple, ne pas être retenus pour un Appel A Projet auquel

nous avons candidaté. Si l'on candidate, c'est que l'on croit au projet et à l'intérêt qu'il représente pour le territoire. C'est toujours une déception lorsque cela n'aboutit pas.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Nous évoluons, en tant que Pays, dans un contexte où l'on perçoit des évolutions supra-territoriales et où les perceptions locales changent. Tout cela nous impacte forcément mais je pense que cela vient

Il est important de bien distinguer le rôle des EPCI dans la réalisation opérationnelle et le rôle du Pays dans la réflexion globale, stratégique et prospective concernant le projet de territoire

surtout renforcer le rôle stratégique et d'innovation du Pays. Il est important de bien distinguer le rôle des EPCI dans la réalisation opérationnelle et le rôle du Pays dans la réflexion globale, stratégique et prospective concernant le projet de territoire. Notre rôle est d'apporter des idées nouvelles et des réflexions porteuses pour notre territoire, pour que les EPCI puissent s'en saisir et mettre en œuvre des projets nouveaux. C'est l'idée que je me fais de la manière dont doit travailler le Pays, en complémentarité

avec les EPCI. De manière claire et fluide, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de craintes ou de sentiment de chevauchement des champs d'action. Sur notre territoire, c'est vraiment une attente de nos communautés de communes membres.

Pour apporter de la clarté sur le rôle du Pays, je trouve vraiment essentiel le travail de définition engagé par l'ANPP concernant le projet de territoire. Ma participation à ce groupe de travail piloté par l'ANPP me permet aussi d'en savoir plus sur les situations d'autres territoires puisque nous avons tous des territoires différents avec des fonctionnements différents.

*

Contact :

lauregrindel@paysdebray.org

Propos recueillis par Clara Le Tertre, Chargée de mission ANPP

Les Territoires de projet et la santé

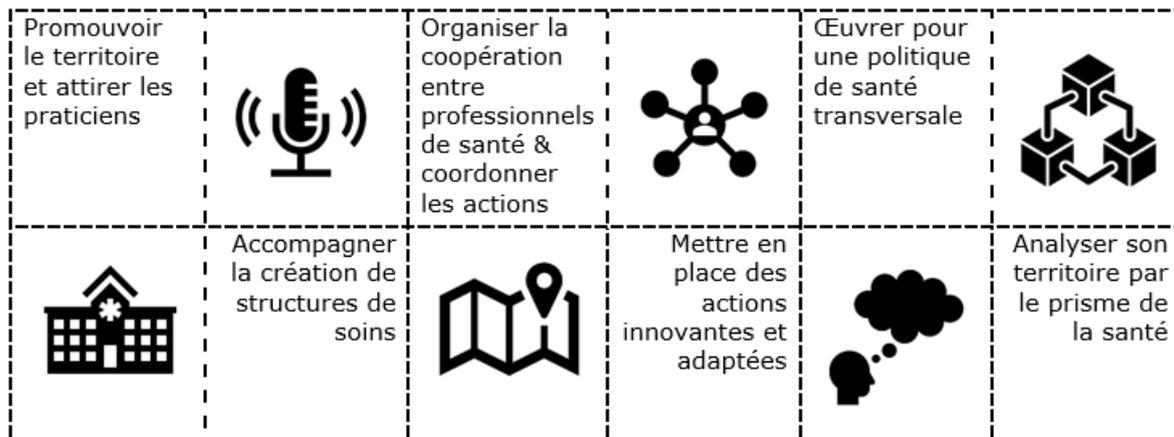
L'ANPP a produit une enquête sur la manière dont sont élaborées et mises en œuvre les actions en faveur de la santé des habitants au sein des Territoires de projet.

L'accès au soin et la désertification médicale sont identifiés comme préoccupations majeures pour les territoires ruraux. Cet état de fait est la conséquence du vieillissement de la population, combinés à une inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire national.



Les Territoires de projet, majoritairement en milieu rural, ont un rôle à jouer, notamment pour agir sur les déterminants qui conditionnent l'installation des médecins généralistes : le déterminant professionnel (la qualité et la quantité de travail que peut espérer le praticien sur un territoire) et le déterminant personnel (proximité familiale, facilités d'emploi pour le conjoint).

Pour répondre à l'ensemble des enjeux attenants à la santé publique, les Territoires de projet se mobilisent : 70% des territoires interrogés mènent des actions en faveur de la santé. Ces actions sont variées et adaptées aux spécificités de chaque territoire.



C'est notamment à travers les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), que les territoires s'engagent pour la santé de leurs habitants.

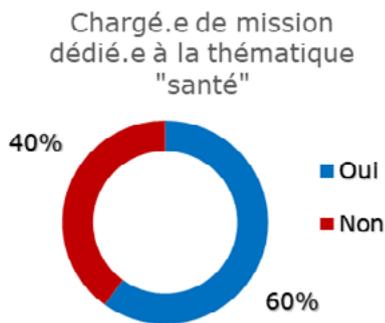
- Un Contrat Local de Santé (CLS) est un contrat qui permet d'inscrire dans la durée des actions en faveur de la coopération de tous les acteurs impliqués dans les questions concernant la santé d'un territoire. Il permet de faire le lien entre le PRS (Projet Régional de Santé) de l'ARS et le diagnostic territorial du périmètre concerné.

- Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de coordination entre les différents acteurs (élu, professionnels de santé). Des politiques et des actions pour améliorer le quotidien de ce public et "déstigmatiser" la pathologie mentale sont mises en place.

Les sondés sont 55% à porter un CLS, aux enjeux nombreux et variés. Concernant les CLSM, les Pays/PETR s'approprient peu à peu ce dispositif permettant une approche locale et participative de ces problématiques. 15% des territoires sondés sont porteurs d'un CLSM.

Il faut noter que ces deux dispositifs sont ceux sur lesquels les territoires ont été interrogés, mais puisque la santé est une thématique transversale, d'autres dispositifs peuvent intégrer des actions en faveur de la santé : le Plan Alimentaire Territorial (PAT), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), plan vélo...

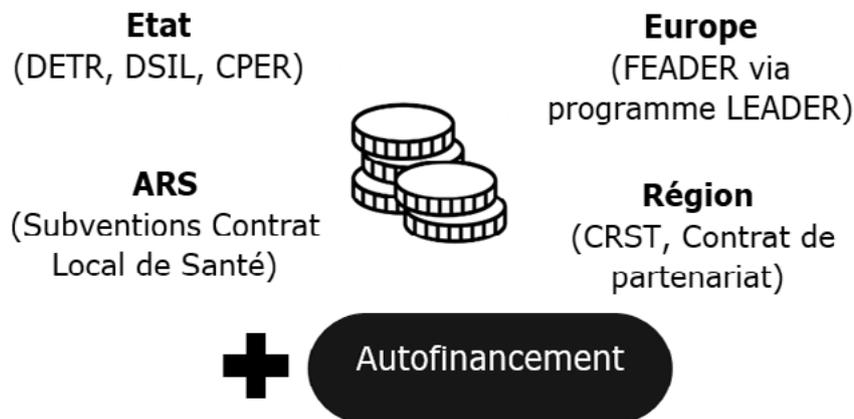
Comment les territoires pilotent les politiques de santé ?



L'animation dédiée aux projets liés à la santé reste variable. **60%** des sondés ont un ETP sur le sujet. Pour les autres, la gestion de la thématique santé repose sur une quote-part d'un Equivalent Temps Plein (ETP), déplorant néanmoins qu'au regard de la complexité et l'enjeu, le manque d'ingénierie.



L'ingénierie et le plan d'actions sont en moyenne financés à 50% par l'ARS, 25 à 30% par la région et le reste à charge en autofinancement.



L'évaluation de la politique territoriale de santé, réalisée en interne ou via un cabinet d'audit, est basée sur un certain nombre d'indicateurs, notamment ceux prévus dans le cadre des CLS pour les territoires qui en sont porteurs. Les indicateurs peuvent-être :

- Nombre d'équipements disponibles
- Nombre de praticiens installés
- Nombre d'actions de prévention mises en œuvre
- Nombre de personnes impactées par ces actions

Les Territoires de projet se positionnent fortement sur ce sujet et développent de nombreuses actions en faveur de l'accès et la qualité de l'offre de soins. Thématique transversale, la santé est intégrée dans la stratégie globale des territoires, par l'entrée médico-sociale, environnementale ou encore de l'alimentation, contribuant ainsi à positionner le Territoire de projet comme un animateur de plus en plus incontournable en matière de santé, capable de mener des actions et de coordonner le réseau des acteurs médico-sociaux de leur territoire.

Partenaires

Partenaires institutionnels



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

